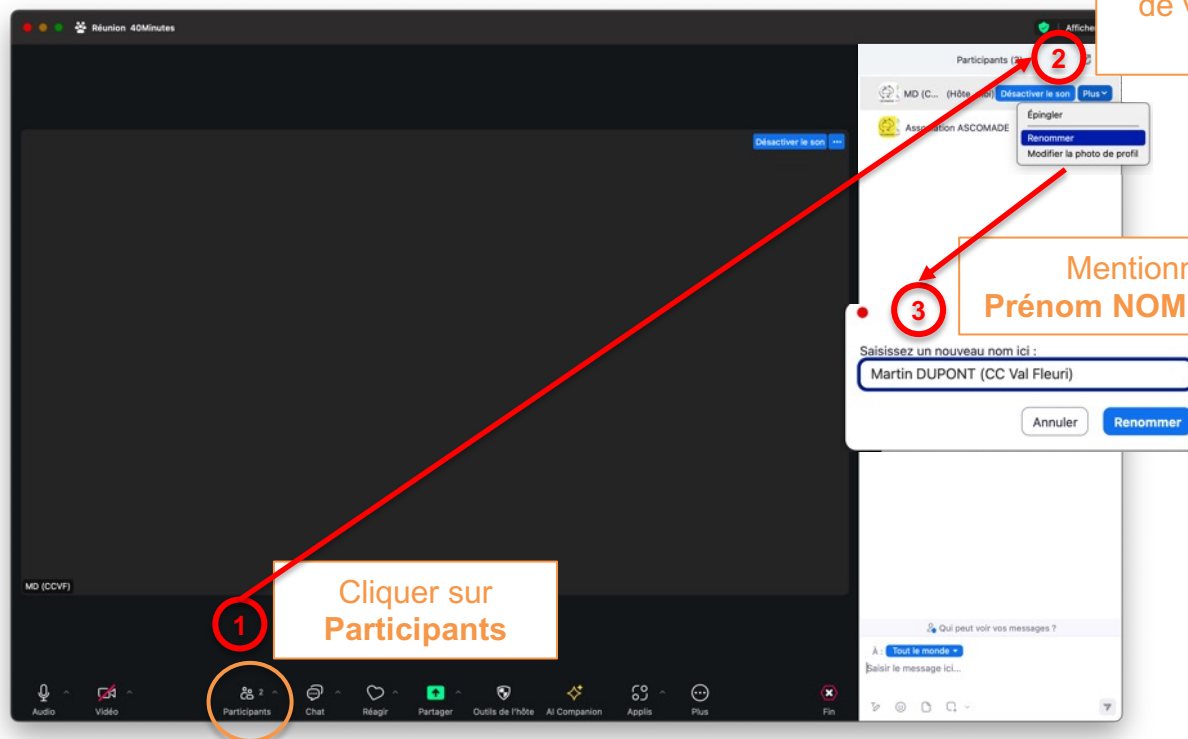


# MERCI DE BIEN VOULOIR VOUS NOMMER EXPLICITEMENT

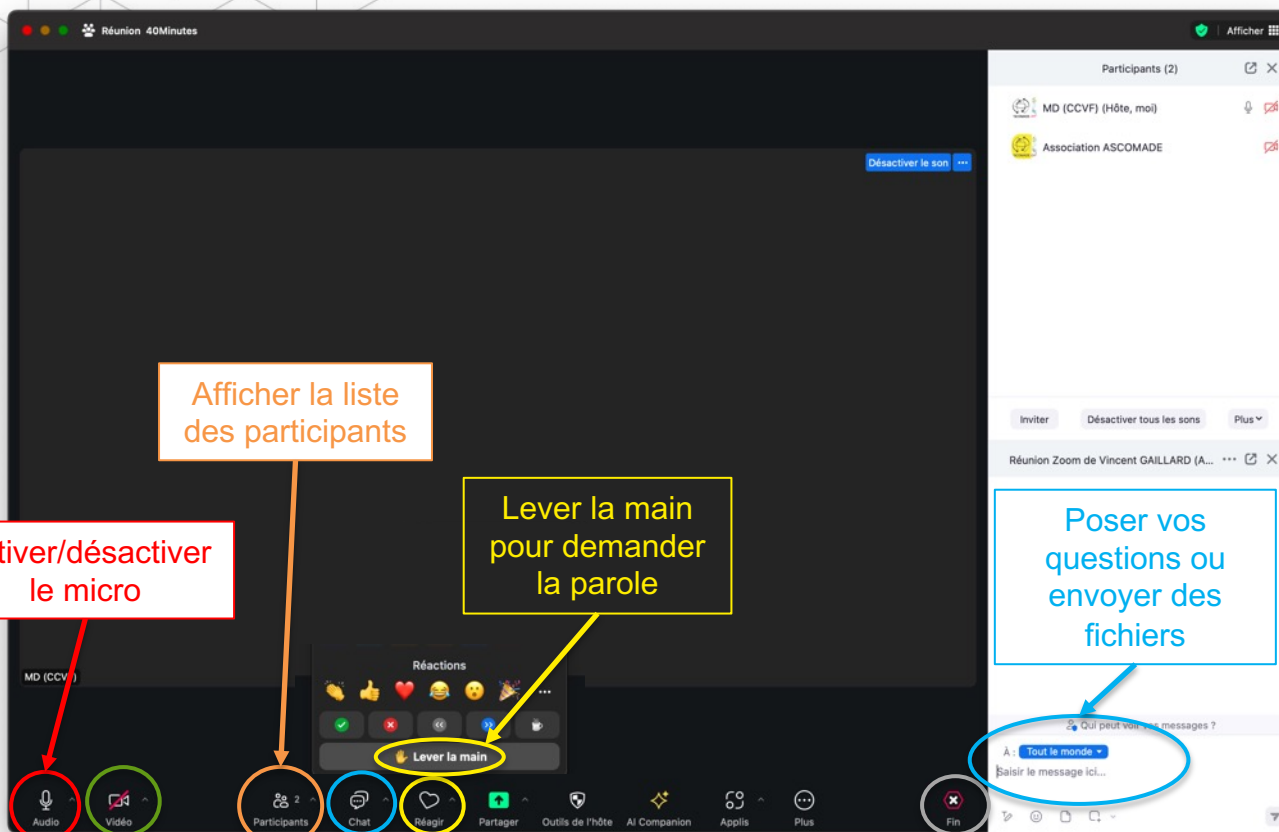
## Prénom NOM (Collectivité)



Cliquer sur « Plus » qui s'affichera au survol de votre nom, puis sur « Renommer »

Mentionner votre Prénom NOM (Collectivité)

Éviter *MD (CCVF)*, préférer *Martin DUPONT (CC Val fleuri)*



Afficher la liste des participants

Activer/désactiver le micro

Lever la main pour demander la parole

Poser vos questions ou envoyer des fichiers

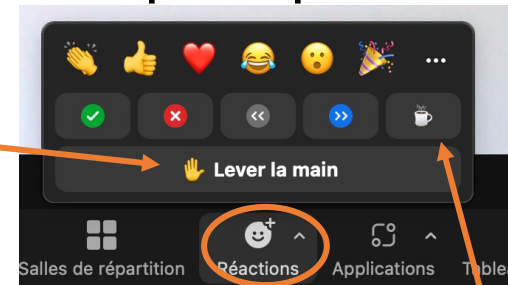
Activer/désactiver la caméra

Afficher le chat

Quitter la réunion

## POUR LES ÉCHANGES

- ▶ Pour plus de convivialité, l'utilisation des micros pour poser les questions est à privilégier 😊
- ▶ Pour demander la parole ? Lever la main
- ▶ Temporairement indisponible ? L'indiquer



- ▶ **Le diaporama vous sera transmis après la présentation**

# QUI EST L'ASCOMADE ?

Depuis **1987** **Le réseau local des collectivités**  
du Nord-Est (Bourgogne-Franche-Comté & Grand Est)

## ► Ses domaines de compétence

- ▷ La prévention et la gestion des déchets



- ▷ Le petit cycle de l'eau



- ▷ La communication liée 77

## ► Son action pour les collectivités

- ▷ Facilite la mise en commun des compétences & expériences entre collectivités
- ▷ Aide à l'actualisation régulière des connaissances techniques et réglementaires
  - > Veille technique & réglementaire
  - > Outils clé en main
- ▷ Conseille les élus et techniciens
- ▷ Répond aux questions personnalisées



LE RÉSEAU DES  
COLLECTIVITÉS  
POUR LA GESTION DES  
DÉCHETS & DE L'EAU

# WEBINAIRE D'INFORMATION ET RETOUR D'EXPERIENCE PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)

2024

Suivez  
l'ASCOMADE   [ascomade.org](https://ascomade.org)

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté



SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

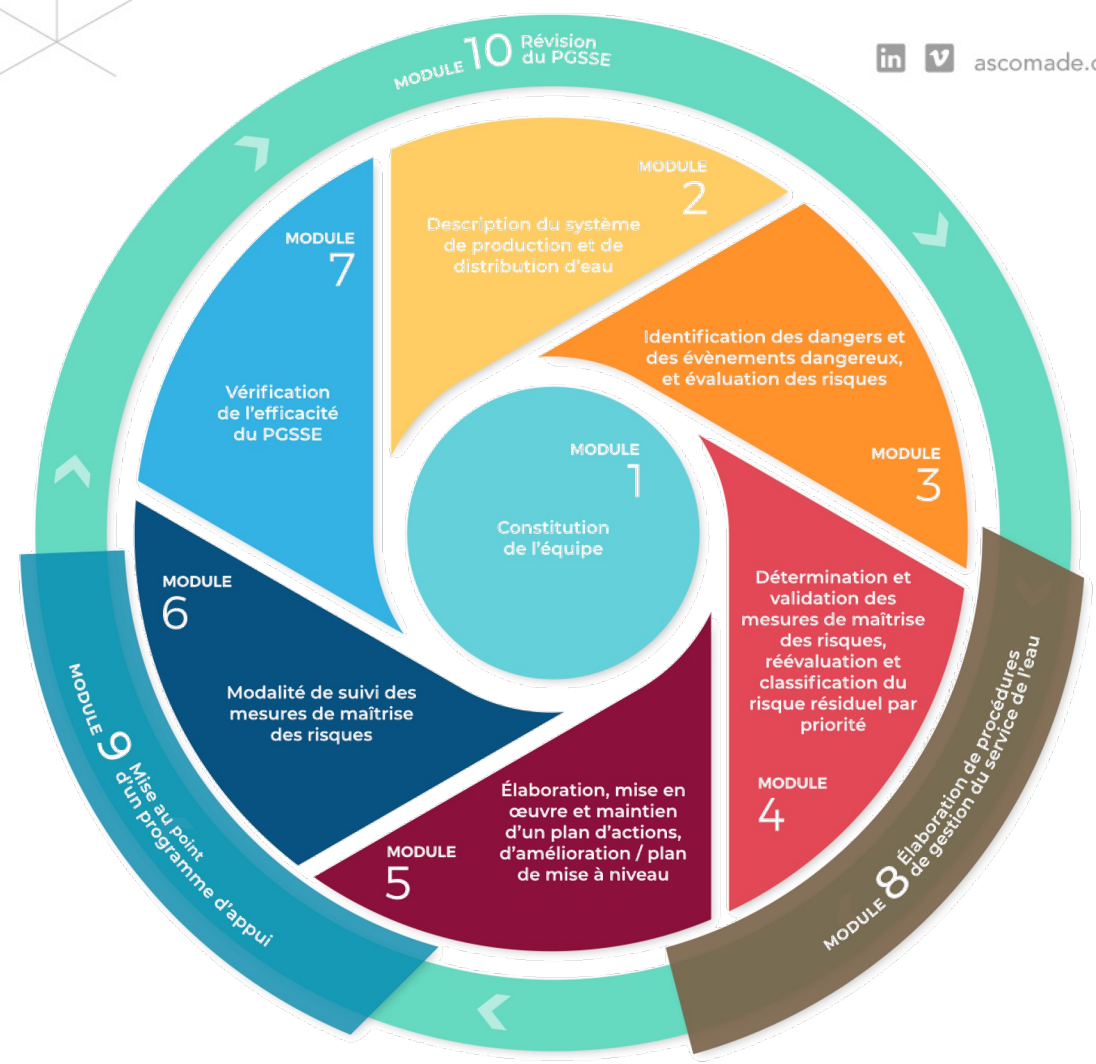
COMMENT SE LANCER ?

## À SAVOIR

- ▶ Une démarche PGSSE n'est pas unique
- ▶ Adapter aux moyens humains, techniques et financiers
- ▶ Définir en amont le périmètre d'étude
- ▶ L'ASTEE a publié en 2021 un [guide d'aide à l'élaboration des PGSSE](#) qui regroupe les différentes étapes



# MÉTHODOLOGIE





# MÉTHODOLOGIE

- ▶ Étape 1 : constitution de l'équipe PGSSE
- ▶ Étape 2 : collecte de données, état des lieux
- ▶ Étape 3 – 4 : identification, cotation et analyse des risques
- ▶ Étape 5 : élaboration du plan d'actions
- ▶ Étape 6 – 7 : modalités de suivi et vérification efficacité PGSSE
- ▶ Étape 8 – 10 : amélioration continue & révision du PGSSE

# ÉTUDE DE DANGERS

<b>FRÉQUENCE</b>	1	Exceptionnelle (> 5 ans)
	2	Rare (de 1 à 5 ans)
	3	Occasionnelle (3 mois à 1 an)
	4	Fréquente (entre 1 et 3 mois)
	5	Très fréquente (< 1 mois)

<b>GRAVITÉ</b>	
1	Pas d'impact sanitaire
4	Référence de qualité dépassée
8	Limite de qualité physico-chimique dépassée
16	Limite de qualité microbiologique dépassée

		Cotation de la gravité des dangers			
		1	4	8	16
Cotation de la probabilité de survenue d'un événement dangereux (fréquence)	1	1	4	8	16
	2	2	8	16	32
	3	3	12	24	48
	4	4	16	32	64
	5	5	20	40	80

**Risque faible**  
**Risque moyen**  
**Risque important**

# ÉTUDE DE DANGERS

Choix ouvrage : réservoir eau potable



- Actes de malveillance matériel relevés
- Danger : Risque de pollution volontaire

Fréquence = 3  
 Gravité = 8  
**Risque initial 24**

		Cotation de la gravité des dangers			
		1	4	8	16
Cotation de la probabilité de survenue d'un événement dangereux (fréquence)	1	1	4	8	16
	2	2	8	16	32
	3	3	12	24	48
	4	4	16	32	64
	5	5	20	40	80

# ÉTUDE DE DANGERS

## ► Mesures de maitrise existantes :

- Pas de protection immédiate
- Pas de système d'alarme

Mesures		Niveau de maitrise
1	Mesures inexistantes	faible
4	Existantes mais moyennement efficaces	moyen
8	Existantes et efficaces	fort
16	Mesures adaptées, efficaces et suivies	très fort

### Modalités de calcul du risque résiduel :

$$\text{Risque résiduel} = \frac{\text{Risque initial}}{\text{Efficacité de la mesure de maîtrise}}$$



Risque initial = 24  
 Efficacité mesures = 1  
**Risque Résiduel = 24**

# ÉTUDE DE DANGERS

## ► Élaboration du plan d'action :

- Mise en place d'un grillage
- Mise en place d'une porte blindée avec système d'alarme
- ...



L'ensemble des mesures du plan d'action permet une baisse du risque résiduel



Risque initial = 24  
Efficacité = 1  
**Risque Résiduel = 24**

Risque initial = 24  
Efficacité mesures = 8  
**Risque Résiduel = 3**



SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## LES AIDES POSSIBLES

# AIDES POSSIBLES

- ▶ **Soutien financier ARS BFC à hauteur de 5 000 € (remplir l'ensemble des critères suivants)**
  - ▷ PRPDE ayant finalisé ou étant engagée (délibération prise) dans le transfert de compétence
  - ▷ PRPDE ne pouvant pas bénéficier des aides agences de l'eau pour l'élaboration du PGSSE
  - ▷ Captage(s) faisant l'objet d'un arrêt de DUP de protection
  - ▷ Limité aux 20 premiers dossiers, date de dépôt des demandes de subvention : 1<sup>er</sup> semestre 2024
- ▶ **Soutien financier AE**
  - ▷ Éligible en cas de concomitance avec le schéma directeur eau potable, ou dans sa continuité immédiate
- ▶ **Ressources en ligne**
  - ▷ Site internet ARS ([Nouvelle-Aquitaine](#), [Auvergne-Rhône-Alpes](#)...)
  - ▷ [Site du Ministère de la Santé](#)
- ▶ **ASCOMADE**
  - ▷ Interventions en collectivités
  - ▷ Apport d'informations méthodologiques & réglementaires
  - ▷ [Site internet](#) / Recherche de retours d'expériences / Lettres d'informations...

À VOTRE DISPOSITION

Quentin BRANCATO  
Chargé de mission « Eau potable »  
eaupotable3@ascomade.org

&

Vos [contacts](#) à l'ARS